Envoyé en préfecture le 07/10/2025

Recu en préfecture le 07/10/2025

Publié le

ID: 066-216601831-20251004-2025_24-DE

Département

Des Pyrénées-Orientales

DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

EXTRAIT DU REGISTR

De la Commune de SAINT MARSAL

Membres du C.M. En exercice: 6 Présents: 6

Suffrages exprimés: 6

Séance du 04 octobre 2025

L'an deux mille vingt-cinq et le quatre octobre à treize heures trente minutes, le Conseil Municipal de cette Commune, s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances.

Présents: METIVIER Guy, BABYLON Martine, BONNEFOY Daniel, CHANTREL

Magali, LLABOUR Fabrice, VILLELONGUE Huguette

Absent:

M. BONNEFOY Daniel a été nommé secrétaire de la séance.

Délibération n°2025-24: Appel à concurrence pour la café-restaurant Le Relais

Date de la convocation :

25 septembre 2025

Monsieur le Maire rappelle que l'appel d'offres pour l'attribution de la délégation de service public pour l'exploitation du café-restaurant « Le Relais », lancé suite à la délibération du Conseil Municipal du 17 mai 2025, n'a reçu aucune réponse et a été déclaré infructueux par la Commission de Délégation de Service Public et le Conseil municipal du 9 juillet 2025.

Le Maire propose au conseil de poursuivre la procédure par un appel à candidature pour l'attribution de la délégation de service public avec le même cahier des charges que celui de l'appel d'offre, en application de R3121-6 du code de la commande publique, qui stipule que les contrats de concession peuvent être conclus sans publicité ni mise en concurrence lorsqu'aucune candidature ou aucune offre n'a été reçue pour autant que les conditions initiales du contrat ne soient pas substantiellement modifiées.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité

- d'autoriser le maire à lancer un appel à candidature conforme au cahier des charges initial et à signer tout document afférant à ce dossier.

Ainsi fait et délibéré le jour, mois et an que dessus, Ont signé au registre tous les membres présents, Pour extrait certifié conforme au registre des délibérations.

> Le Maire METIVIER

Acte rendu exécutoire Après remise en Préfecture